



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8586^e séance

Jeudi 25 juillet 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Tshabalala
	Allemagne	M. Licharz
	Belgique	M ^{me} Baleci
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Syihab
	Koweït	M. Albanai
	Pologne	M. Chmielewski
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Hyde

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre
(S/2019/562)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2019/562)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du document S/2019/595, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/562, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintenaient leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour. Se fondant sur ces rencontres, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2483 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni de ses efforts pour réunir le consensus autour de la résolution 2483 (2019), ainsi que pour produire un texte plus concis, conformément à l'accord conclu par le Conseil de sécurité visant à réduire la longueur des résolutions.

Les États-Unis estiment que, avec ce nouveau mandat, le Conseil de sécurité envoie un message important aux parties et acteurs concernés, à savoir que les dirigeants des communautés doivent œuvrer dans une certaine urgence à relancer des négociations véritables, propres à concrétiser l'espoir du peuple chypriote s'agissant de réunifier Chypre en tant que fédération bicommunautaire et bizonale, assortie de l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil. Nous pensons également que ce mandat indique clairement que les missions de maintien de la paix doivent appuyer les solutions politiques et ne sauraient se substituer à un processus politique actif.

Les États-Unis sont déçus par le manque de progrès constatés au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence sur Chypre, mais nous pensons qu'un règlement est toujours réalisable. Les dirigeants des deux communautés, qui se sont dits prêts à prendre part à un processus facilité par l'ONU, doivent faire montre du courage et de la volonté politiques nécessaires pour convertir leurs paroles en actes. Nous savons que, en définitive, un règlement nécessitera davantage que le simple accord des dirigeants des deux communautés. Les échanges directs entre les parties n'impliquent aucunement une quelconque reconnaissance, mais doivent être encouragés car ils sont un moyen de rétablir la confiance et d'instaurer un climat général davantage susceptible de préparer les communautés à un futur règlement. À cette fin, nous attendons également avec intérêt que la participation des femmes dans les efforts de règlement suscite davantage d'appui.

Dans la Déclaration commune de 2014, les dirigeants des communautés ont qualifié le statu quo d'inacceptable. Nous sommes d'accord et pensons que c'est toujours vrai aujourd'hui. La résolution de ce jour est l'expression unanime de l'appui que le Conseil apporte aux dirigeants afin qu'ils prennent les risques politiques nécessaires pour ouvrir un dialogue constructif, et ce, avec un sentiment d'urgence. Nous espérons qu'elle donnera le coup d'envoi à des progrès politiques propres à réunifier Chypre et à instaurer une paix durable pour tous les Chypriotes. Nous attendons également avec

intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, notamment ses recommandations concernant les moyens d'encourager les parties et tous les acteurs impliqués à respecter le tracé de la zone tampon, ainsi que les pouvoirs dévolus à la Force dans cette zone, aux fins de désamorcer les tensions.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2483 (2019), qui proroge le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sans le modifier. Nous sommes convaincus que cette mission joue un rôle clef en consolidant la stabilité, laquelle est une condition préalable indispensable à un dialogue direct entre les communautés chypriotes.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par le fait que, une fois terminée la Conférence sur Chypre qui s'est tenue à Crans-Montana, en Suisse, la « période de réflexion » qui a suivi, comme l'a appelée le Secrétaire général dans l'un de ses rapports (S/2018/25), s'est prolongée. Toutefois, la mission des Nations Unies ne doit pas être utilisée comme un moyen d'exercer une pression politique sur les Chypriotes. Elle a pour tâches d'assurer la sécurité et de surveiller le respect de la zone tampon.

En ce qui concerne le règlement politique, il est bien établi que seules les communautés chypriotes elles-mêmes pourront parvenir à un accord autour d'un État unifié – une fédération bicommunautaire et bizonale – et ce, grâce à un dialogue direct. Compte tenu du caractère sensible de cette question, une interférence extérieure, l'imposition d'un quelconque concept,

l'exercice de pressions ou la fixation de délais artificiels seraient absolument inacceptables. Ce genre d'approche ne contribuerait en rien à notre recherche méticuleuse de solutions de compromis.

En ce qui concerne l'assistance internationale au règlement de la question chypriote, nous pensons qu'il est grand temps d'accroître la visibilité du Conseil de sécurité dans ce processus. Il est notoire que l'un des aspects les plus importants de ce règlement réside dans des garanties de sécurité efficaces pour les deux communautés. Il va de soi que le système de garanties actuel, qui implique trois États étrangers, n'incite pas les Chypriotes à rechercher indépendamment leur propre solution. Je vais être franc : le système actuel de garanties de sécurité, tel qu'appliqué à Chypre est désormais, pour l'essentiel, anachronique. Les mesures les plus efficaces pour garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre unifiée sont celles qui sont prises par le Conseil de sécurité. À terme, ce sera au Conseil d'approuver les accords définitifs qu'auront conclus les parties.

Enfin, j'invite ceux qui cherchent à entraîner Chypre dans des manœuvres géopolitiques interventionnistes, comme on en voit dans les tentatives visant à évincer les acteurs traditionnels dans l'est de la Méditerranée, à s'abstenir de ces stratagèmes. Ce genre de tactique est susceptible d'aboutir à une dangereuse escalade des tensions dans cette région déjà sensible, et ne favorisera aucunement la promotion d'un quelconque règlement à Chypre.

La séance est levée à 15 h 15.